



COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

La CRÉ Montérégie Est reçoit 300 000\$ du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Montérégie Est, Avril 2008 – La Conférence régionale des élus de la Montérégie Est (CRÉ) reçoit un montant de 300 000\$ du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, dans le cadre du *Programme 2008-2009 d'approche intégrée et régionalisée visant la mise en œuvre des Commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire*. L'objectif est de poursuivre les travaux déjà entamés et d'amorcer la réalisation du *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire*. Par ce nouvel engagement, le gouvernement souhaite accroître l'autonomie des régions et s'assurer qu'elles prennent une part active dans la définition et la mise en œuvre des orientations en matière de développement régional.

RÔLE DE LA CRRNT

La Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) relève du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Montérégie Est. Son rôle est de soumettre des recommandations et accompagner les décideurs régionaux dans les actions qui touchent la gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ. La commission vise à donner une vision intégrée de la gestion des ressources naturelles dans une perspective de développement durable.

MANDATS ET RESPONSABILITÉS DE LA CRRNT

La CRRNT a un rôle consultatif qui ne se substitue pas au rôle décisionnel de la CRÉ et des MRC. Ses mandats et responsabilités sont les suivants :

- ✚ Élaborer un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT);
- ✚ Assurer la coordination du suivi des orientations et des moyens de mise en œuvre du PRDIRT;
- ✚ Favoriser l'harmonisation des orientations prévues aux documents de planification et de gestion des ressources naturelles sur le territoire de la CRÉ;
- ✚ Élaborer des positions éclairées sur les enjeux régionaux qui ont une incidence directe ou indirecte sur la gestion des ressources naturelles;
- ✚ Proposer des orientations et donner des avis sur la priorisation de projets dans le cadre des programmes existants ou à venir;
- ✚ Tenir des consultations publiques sur des enjeux touchant la gestion des ressources naturelles;
- ✚ Produire périodiquement un bilan sur le suivi du PRDIRT et sur les actions régionales, en matière de gestion intégrée des ressources naturelles.

LE FORUM RÉGIONAL DE LA CRRNT MONTÉRÉGIE EST

Le Forum régional a un rôle de conseiller auprès de la Commission dans les dossiers concernant la gestion et l'aménagement des ressources naturelles et du territoire. Ses mandats sont :

- ✚ Bonifier et soumettre des propositions et des recommandations à la Commission ;
- ✚ Servir de lieu de consultation a priori pour les propositions de la Commission et du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT).

Le Forum régional est constitué de représentants des différents organismes régionaux de tous les secteurs concernés par la gestion et l'aménagement des ressources naturelles et du territoire. Les organismes qui voudront s'ajouter pourront en faire la demande au président de la Commission qui en validera la pertinence.